

que débute ordinairement les testaments sous la première race.

Ce n'était pas seulement chez les catholiques qu'existait cette tradition d'une profession de foi initiale. Dans le testament de ce saint du protestantisme qui s'appelle Du Plessis-Mornay et où semble respirer l'âme même de « la religion, » comme on disait alors, la théologie tient une grande part. Il serait trop long de citer en entier la confession qui sert de prolégomènes à ses dispositions dernières. En voici du moins un extrait qui donnera une idée de la ferveur et de la foi qui régnaient dans cette pièce étrange :

« Spécialement nous rendons grâce à nostre bon Dieu
 « qu'il ne nous a pas seulement donné de croire ceste saine
 « et sainte doctrine et rejeter tout ce qui directement ou
 « indirectement y contraire, mais de la confesser, protes-
 te ter, déclarer selon la mesure des grâces qu'il luy a pieu
 « nous despartir, mesme d'y avoir instruit nos enfans et
 « familles, que de ceste mesme grâce nous avons veu et
 « voyons s'acheminer en son amour et y esiever les leurs,
 « le suppliant de nous donner en continuation de ses
 « saintes bontez, vivans et mourans, d'édifier son Eglise
 « en icelle jusqu'au dernier souspir, voire de sceller ceste
 « sainte vérité contenue en sa parole, seule règle d'icelle,
 « par nostre propre sang, conformément à la confession des
 « Eglises réformées de ce royaume, si nous avons cest hon-
 « neur d'y estre appelez; ce que ne pouvans attendre de la
 « " fragilité de ceste chair, nous réclamons ici la grâce et
 « force de son Saint-Esprit pour nous faire croistre de foy
 « en foy, et parfaire sa vertu en nos infirmitéz. »

Si la profession de foi de Mornieu est plus brève et sentant moins l'âme du martyr, elle n'est pas sans une certaine grandeur :